



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 20 avril 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Service de la culture - 1167233001

Autoriser le service de la culture à tenir concours par avis public, en collaboration avec la Direction des transports, pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public Montréal, ville cyclable pour le projet Bonaventure - Autoriser une dépense de 23 799,83 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement - 1163108001

Accorder à Megs inc., un contrat de 2 ans, pour la fourniture et la livraison sur demande de divers gaz utilisés pour les analyses de laboratoire - Montant maximal de 101 249,86\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15061 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement - 1160695001

Autoriser une dépense additionnelle de 63 172,23 \$ pour exercer l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016 prévue au contrat de collecte de résidus verts de l'arrondissement Verdun dans le cadre du contrat à Services Matrec inc. (CA15 210031), majorant ainsi le montant total du contrat de 240 542,44 \$ à 303 714,67 \$, taxes incluses

20.004 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160660003

Accorder un contrat à J. Raymond Couvreur et fils Inc. pour les travaux de réfection de la toiture et d'installation d'un compteur d'eau à l'Annexe de l'édifice Lucien-Saulnier - Dépense totale de 333 240,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5795 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1160870001

Accorder un contrat à CIMA + s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels afin de réaliser l'avant-projet préliminaire de remplacement du pont Jacques-Bizard - Somme maximale de 416 439,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14927 (5 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.007 Entente

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1160706001

Approuver un projet d'entente entre la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 150 000 \$ à la Ville aux fins de réaliser une démarche de mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, débutant en 2016 et se terminant avant le 31 mars 2018 - Autoriser la réception de cette aide financière - Mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de la démarche et autoriser la création des comités interne et externe requis pour sa réalisation

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1164784004

Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire aux 95e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Québec les 12 et 13 mai 2016 - Dépense de 15 500 \$

30.002 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la culture - 1161213003

Autoriser une dépense de 47 470,81 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2016, incluant l'attribution de 3 bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art

30.003 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1160128002

Autoriser un transfert de 144 726,24 \$ de la réserve du fond de stabilisation des redevances CSEM à ses dépenses de PTI pour payer comptant le remplacement de 5 véhicules

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

50.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal - 1160504004

Prendre connaissance de la mise à jour du plan d'action pour la mise en oeuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal conformément au mandat accordé au Bureau du Mont-Royal en collaboration avec la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

60.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

60.003 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164501001

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 mars 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	4

CE : 12.001

2016/04/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2016/04/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2016/04/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2016/04/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2016/04/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.006
2016/04/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167233001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Autoriser le service de la culture à tenir concours par avis public, en collaboration avec la Direction des transports, pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public Montréal, ville cyclable pour le projet Bonaventure. Autoriser une dépense de 23 799,83 \$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet.

Il est recommandé:

1. de mandater le Service de la culture pour l'organisation d'un concours par avis public pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public *Montréal, ville cyclable* pour pour le projet Bonaventure;
2. d'autoriser une dépense de 23 799,83\$ taxes incluses pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finance.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-07 18:41

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167233001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Autoriser le service de la culture à tenir concours par avis public, en collaboration avec la Direction des transports, pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public Montréal, ville cyclable pour le projet Bonaventure. Autoriser une dépense de 23 799,83 \$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet.

CONTENU

CONTEXTE

L'origine du présent concours est une initiative de la Direction des transports de la ville de Montréal qui, dans le cadre du 375^e anniversaire de la ville, propose l'acquisition d'une oeuvre d'art emblématique afin de contribuer à l'enrichissement du patrimoine montréalais tout en marquant la notoriété de Montréal comme ville cyclable.

Le présent concours d'art public s'inscrit dans le cadre du projet Bonaventure, qui sera livré en 2017 et qui est sous la responsabilité du SIVT. Le Plan de développement de l'art public du projet Bonaventure, adopté par le comité exécutif le 16 décembre 2015 prévoit l'installation d'oeuvres d'art au sein des îlots centraux du projet de réaménagement. Le présent dossier a pour but d'autoriser le Service de la culture (SC) à tenir un concours québécois, par avis public, pour la création d'une oeuvre d'art public intégrée au parvis situé au sud de la rue Ottawa. L'oeuvre qui sera réalisée à la suite de ce concours sera intégrée à la collection d'art public de la Ville de Montréal. À ce titre, le SC, par l'entremise de son Bureau d'art public, gère le processus lié au choix de l'oeuvre et à la réalisation de l'oeuvre et il en assure la pérennité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2317 - 16 décembre 2015 - Adopter le Plan de développement de l'art public du projet Bonaventure. Mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public dans le projet Bonaventure, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Le Bureau d'art public du SC a défini le programme de l'oeuvre d'art en collaboration avec le SIVT, plus spécifiquement avec la Division du transport actif et collectif et la Division des grands projets afin que dès l'entrée à Montréal on puisse constater la place importante du vélo dans la métropole. L'oeuvre s'intégrera au parvis sud de la rue Ottawa en bordure de la bande cyclable.

Le Bureau d'art public tiendra un concours par avis public destiné aux artistes professionnels québécois. Le processus de sélection du projet se tiendra en deux étapes. À la première étape, un jury de sept membres évaluera l'ensemble des candidatures reçues et sélectionnera trois artistes finalistes qui seront invités à produire un concept d'oeuvre d'art et à le présenter sous la forme de modélisations. À la deuxième étape, le jury évaluera les trois concepts et recommandera un projet lauréat.

Le jury, mis en place spécifiquement pour ce concours, réunira un représentant du SIVT de la division du transport actif et collectif, un représentant du SIVT responsable de la conception des aménagements, un représentant des citoyens, trois spécialistes reconnus en arts visuels nommés par le SC, ainsi que la chargée de projet du Bureau d'art public du SC.

Le budget total alloué au projet est de 362 976,08\$ taxes incluses et il inclut les contingences et les incidences. Le budget de réalisation de l'oeuvre d'art a été fixé à 275 000 \$ avant taxes. Des contingences de 20 000 \$ plus taxes sont aussi prévues. Un montant d'incidences de 20 700 \$ plus taxes s'ajoute; il comprend notamment les frais de concours soit les honoraires des membres du jury et les honoraires des finalistes pour la préparation de leur proposition d'oeuvre d'art.

JUSTIFICATION

L'intégration d'oeuvres d'art public dans le projet Bonaventure a pour but d'appuyer la création d'une entrée de centre ville prestigieuse et distinctive, de participer au retissage des quartiers adjacents, de soutenir le redéveloppement urbain et de contribuer à la qualité des aménagements qui y seront réalisés. Ces oeuvres d'art donneront à voir différentes facettes de Montréal (notamment son histoire, sa créativité) à une diversité de publics.

En 2009-2010, le projet de réaménagement de l'autoroute Bonaventure a fait l'objet d'une consultation publique auprès de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), qui a déposé son rapport en mars 2010. L'inclusion d'oeuvres d'art au projet d'aménagement a alors été reconnu comme un apport positif au projet. Dans ce rapport, l'OCPM observe que les oeuvres proposées doivent être d'échelles variées et appropriées aux territoires qui sont traversés. Le Plan de développement de l'art public du projet Bonaventure tient compte de ces recommandations. Plus spécifiquement, le projet *Montréal, ville cyclable* répond au souhait exprimé par les citoyens lors des consultations publiques d'avoir une expérience d'art public à leur échelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 23 799,83\$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 23 799,83\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 12--015 - *Acquisition et restauration d'oeuvres d'art public*.

Le projet sera financé au complet par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre / l'agglomération

2016: 16 039,01\$

2017: 7 7760,81\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les priorités qui ont été identifiées pour l'art public dans le projet Bonaventure visent à faire de l'art public un élément identitaire de cette entrée de centre-ville. Les secteurs d'accès au centre-ville sont des occasions uniques de marquer le territoire par des images fortes qui peuvent participer à l'identité d'une ville. En ce sens, ces espaces de représentation constituent des contextes privilégiés pour l'intégration d'œuvres d'art public. Le projet Bonaventure, qui marquera la transition vers le cœur de Montréal, mettra sur l'art actuel pour démontrer que la métropole se démarque comme lieu de créativité. L'oeuvre *Montréal, ville cyclable* positionne Montréal comme métropole qui valorise le transport actif et le vélo comme mode de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

20 avril 2016 Lancement du concours par avis public

25 mai 2016 Date limite de dépôt des candidatures

à confirmer Première rencontre du jury: choix d'un maximum de trois finalistes

à confirmer Annonce publique des finalistes

Août 2016 Dépôt des prestations des finalistes

Septembre 2016 Deuxième rencontre du jury: choix de la proposition gagnante

Septembre 2016 Octroi du contrat de réalisation à l'artiste lauréat

Août 2017 Installation de l'oeuvre d'art

Septembre 2017 Inauguration de l'oeuvre d'art

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public du Service de la culture. Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports
Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports
Patricia BOUCHARD, Service des communications

Lecture :

Serge LEFEBVRE, 16 mars 2016
Patricia BOUCHARD, 16 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-15

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2016-04-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2016-04-07



Dossier # : 1163108001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la compagnie Megs inc. un contrat de deux ans pour la fourniture et la livraison sur demande de divers gaz utilisés pour les analyses de laboratoire, pour un montant maximal de 101 249,86\$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public 16-15061 - 3 soumissionnaires

d'accorder un contrat de deux ans à la compagnie Megs inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de divers gaz spéciaux pour un montant maximal de 101 249,86 \$, toutes taxes incluses.

1. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-11 10:38

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1163108001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de l'expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder à la compagnie Megs inc. un contrat de deux ans pour la fourniture et la livraison sur demande de divers gaz utilisés pour les analyses de laboratoire, pour un montant maximal de 101 249,86\$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public 16-15061 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'expertise technique a pour mandat d'effectuer l'analyse de l'eau potable produite par les six usines desservant l'île de Montréal ainsi que 14 réseaux de distribution d'eau potable s'y rattachant.

La Division a également pour mandat l'analyse des eaux usées (affluents et effluents), des rejets industriels et du réseau de suivi du milieu aquatique. Elle est aussi soumise aux accréditations exigées par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) afin d'être en mesure d'analyser les paramètres normés dans le « Règlement sur la qualité de l'eau potable » du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) et dans le Règlement de la CMM-2008-47 sur l'assainissement des eaux.

Un appel d'offres public a été lancé le 10 février 2016 pour la fourniture et la livraison sur demande de divers gaz spéciaux utilisés pour les analyses de laboratoire

Les annonces ont paru dans le journal *La Presse* ainsi que sur le site électronique des appels d'offres (SÉAO). Deux (2) addendas ont été émis respectivement le 23 février et le 4 mars 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approvisionnement en divers gaz spéciaux utilisés dans les analyses d'échantillons d'eau effectuées par de la division de l'expertise technique. La liste des gaz utilisés ainsi que la consommation annuelle prévue sont inscrites dans la pièce jointe au présent dossier.

La livraison des gaz se fera sur demande selon nos besoins.
Le contrat couvre une période de deux ans pour un montant maximal de 101 249,86 \$, toutes taxes incluses.

JUSTIFICATION

Les gaz spéciaux sont utilisés par nos appareils pour effectuer les analyses de laboratoire. Certains appareils requièrent un flot de gaz continu même s'ils ne sont pas en état de marche afin de maintenir leurs bons fonctionnements.

L'approvisionnement en gaz spéciaux se fait actuellement auprès de deux fournisseurs. Dans le but de réaliser des économies de volume, il est plus judicieux de faire affaire avec un seul fournisseur.

Selon les prix et la consommation actuels, des économies d'environ 9 200 \$ taxes incluses seront réalisées pour la durée du contrat (voir la pièce jointe au dossier)

De plus, pour nos besoins opérationnels il est préférable que la source d'approvisionnement soit la même, étant donné que nos appareils sont très sensibles aux variations de qualité et de pureté des gaz.

Résultat de l'appel d'offres public, les montants inclus toutes les taxes.

Soumissionnaires	Prix de base
Megs inc.	101 249,86 \$
Les produits Praxair	104 313,04 \$
Linde Canada limitée	128 679,37 \$

Dernière estimation réalisée	110 437,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions conformes)</i>	111 414,09 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	10 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	(9 187,77 \$) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	(9 %)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale **101 249,86 \$**, toutes taxes incluses, est prévue au budget de fonctionnement de la division de l'expertise technique du service de l'environnement. Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération pour assurer le suivi de l'eau potable et des eaux usées pour les paramètres réglementés par;

- La juridiction fédérale pour le règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées **DORS/2012-139**
- La juridiction provinciale pour le règlement sur la qualité de l'eau potable chapitre **Q2,r.40** et le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées Chapitre **Q-2,r.34.1** .
- La juridiction de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM) pour le règlement **2008-47** sur l'assainissement des eaux.

La dépense sera répartie de la façon suivante entre nos deux laboratoires ;

Laboratoire	2016	2017	Total
Crémazie (70%)	35 096,81 \$	35 778,09 \$	70 874,90 \$
Charles J. Des Bailleurs (30%)	15 041,49 \$	15 333,47 \$	30 374,96 \$
Total	50 138,30 \$	51 111,56 \$	101 249,86 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contrôle de qualité des eaux usées et des rejets industriels dans le but de réduire l'impact sur les cours d'eau bordant l'île de Montréal.

- Suivi de l'impact que ces rejets ont sur le milieu aquatique.
- Suivi en continu de la qualité de l'eau potable; des usines de production jusqu'aux citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'utilisation de gaz spéciaux est essentielle à l'analyse de plusieurs paramètres réglementés dans l'eau potable et les eaux usées

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise ARBIC
Chef de section chimie de l'environnement et
microbiologie alimentaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-22

Laurent LAROCHE
Chef de division Expertise technique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2016-04-11



Dossier # : 1160695001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016 prévue au contrat de collecte de résidus verts de l'arrondissement Verdun au montant de 63 172,23 \$ octroyé à «Services Matrec inc», majorant ainsi le montant total du contrat de 240 542,44 \$ à 303 714,67 \$

IL EST RECOMMANDÉ :

D'autoriser la prolongation du contrat à Services Matrec inc. pour la collecte des résidus verts pour l'année 2016, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public (soumission # S12-007).

D'autoriser une dépense approximative à cette fin de 63 172,23 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-05 08:21

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160695001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016 prévue au contrat de collecte de résidus verts de l'arrondissement Verdun au montant de 63 172,23 \$ octroyé à «Services Matrec inc», majorant ainsi le montant total du contrat de 240 542,44 \$ à 303 714,67 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement Verdun a octroyé en 2012 un contrat pour la collecte des résidus verts sur son territoire pour une durée de 3 ans incluant deux options de renouvellement de 12 mois chacune (appel d'offres S12-007). Étant satisfait des services du contractant et du prix pour les services, l'arrondissement désire poursuivre les collectes pour 2016, tel que prévue en option pour un dernier terme de 12 mois. Le Service de l'environnement endosse cette demande et recommande d'octroyer la deuxième année d'option de prolongation prévu au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 210130 3 avril 2012 Autoriser une dépense de 188 531,69 \$ et accorder un contrat à la firme Services Matrec inc., pour la collecte et le transport des résidus verts et des feuilles, pour une période de 3 ans, avec deux options de renouvellement d'une durée d'un an chacune, au bénéfice de l'Arrondissement, au prix total approximatif de 175 083,93 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public S12-007 (2 soumissionnaires)

CA15 210031 3 mars 2015 Renouveler le contrat S12-007 pour la collecte des résidus verts pour une durée d'un (1) an et autoriser une dépense estimée de 61 933,48 \$, toutes taxes incluses, qui pourra être modifiée selon l'indice des prix à la consommation (IPC), majorant ainsi le montant total du contrat de 178 608,96 \$ à 240 542,44 \$. (1124588041)

DESCRIPTION

La prolongation du contrat permettra de poursuivre les services aux citoyens de l'arrondissement de Verdun pour une collecte des résidus verts de 18 semaines (9 semaines au printemps et 9 semaines à l'automne)

JUSTIFICATION

La collecte des résidus verts étant déjà implantés chez les citoyens de Verdun, il serait contre positif de cesser ce service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de la prolongation de cette collecte s'élève à 63 172,23 \$, toutes taxes incluses, incluant une indexation de 2% selon l'indice des prix à la consommation (IPC). Pour plus de détails, voir la pièce jointe «Aspect financier».

La dépense est prévue et sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire services techniques.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2010-2015, le présent dossier contribue à la concrétisation de l'*Implantation de mesures de récupération et de valorisation associée l'objectif de Récupération 80% des matières résiduelles d'ici 2019* de l'orientation de *Pratiquer une gestion responsable des ressources*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette prolongation de services permettra de contribuer à la valorisation des résidus verts et au détournement de ces matières de l'élimination.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront sensibilisés par les campagnes annuelles associées à la collecte des résidus verts

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai - juin et septembre - octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LEDUC
Conseiller en aménagement C/E

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL
Chef de division

Le : 2016-03-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2016-04-05



Dossier # : 1160660003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme J. Raymond Couvreur et fils Inc. pour les travaux de réfection de la toiture et d'installation d'un compteur d'eau à l'Annexe de l'édifice Lucien-Saulnier(570) - Dépense totale de 333 240,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5795 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 333 240,79 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture et d'installation d'un compteur d'eau à l'Annexe de l'édifice Lucien Saulnier (570), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme J. Raymond Couvreur et fils Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 308 240,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5795;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 47 % par l'agglomération et à 53 % par la ville centre.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-04-05 12:57

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160660003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme J. Raymond Couvreur et fils Inc. pour les travaux de réfection de la toiture et d'installation d'un compteur d'eau à l'Annexe de l'édifice Lucien-Saulnier(570) - Dépense totale de 333 240,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5795 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'Annexe de l'édifice Lucien-Saulnier, sis au 85, rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, est une bâtisse de quelque 790 mètres carrés d'aire de bâtiment, de cinq étages et deux sous-sols, construit en 1905. De structure en bois, le bâtiment a complètement été réaménagé dans les années 70 et 80. Seules ses façades de maçonnerie étant d'origine, l'édifice n'a pas de statut patrimonial spécifique tel que son voisin, l'édifice Lucien-Saulnier dont les intérieurs ont mieux été préservés.

La toiture actuelle est rendue à la limite de sa durée de vie utile. Des infiltrations d'eau en provenance du toit étant périodiquement relevées, elle doit maintenant être refaite de façon à protéger l'actif. En même temps, dans le but de répondre à la réglementation qui l'exige, un compteur sera installé sur l'entrée d'eau commune de l'Annexe et de l'édifice Lucien-Saulnier.

Des plans et devis ont été préparés à cet effet par des firmes externes.

L'appel d'offres public 5795, publié dans le Devoir le 8 février 2016, a offert aux soumissionnaires un délai de 29 jours de calendrier afin d'obtenir les documents nécessaires sur SÉAO, prendre un rendez-vous pour visiter le site et déposer leur soumission. Un addenda a été émis le 29 février 2016. Il a apporté quelques précisions au devis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0502 - 20 août 2015 Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien inc. et Stantec Experts-Conseils Itée pour la réalisation de divers projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs pour une somme maximale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme J. Raymond Couvreur et fils Inc. pour les travaux de réfection de la toiture et d'installation d'un compteur d'eau à l'Annexe de l'édifice Lucien-Saulnier (570).

Ces travaux comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- La réfection de la toiture de l'édifice incluant le solinage;
- La réfection d'un puits de lumière situé sur cette toiture;
- L'installation d'un compteur à l'entrée d'eau commune de l'Annexe et de l'édifice Lucien-Saulnier.

Le budget pour travaux contingents inclus au présent contrat représente 15 % du montant de la soumission.

JUSTIFICATION

Dix entreprises se sont procurées les documents au cours de la période d'appel d'offres. Cinq soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture le 7 mars 2016 à l'hôtel de ville de Montréal. Les raisons évoquées par les autres preneurs de documents pour ne pas avoir déposé de soumission sont surtout relatives à la portée des travaux qui ne les intéressait pas ou les contraintes d'accès au site de la cité administrative jugées trop restrictives. Les dix preneurs de cahier des charges ont été :

1. 1ModulR TS
2. Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec
3. Beacon Roofing Supplies
4. Construction CPB Inc.
5. Couverture Montréal Nord Ltée
6. J. Raymond Couvreur et fils Inc.
7. Les Couvertures St_Léonard inc.
8. Les Entreprises Coutier et Gagnon (1988) Ltée
9. Les Toitures Techni-Toit (9165-1364 Québec inc.)
10. Toitures Trois Étoiles Inc.

Les cinq preneurs de cahier de charges ayant remis une soumission sont :

1. J. Raymond Couvreur et fils Inc.
2. Couverture Montréal Nord Ltée
3. Toitures Trois Étoiles Inc.
4. Les Couvertures St_Léonard inc.
5. 9165-1364 Québec inc. / Les Toitures Techni-Toit

À la suite de l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire lequel fut jugé conforme. Tous les soumissionnaires sont conformes par ailleurs.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
J. Raymond Couvreur et fils Inc.	268 035,47 \$	40 205,32 \$	308 240,79 \$
Couverture Montréal Nord Ltée	286 862,62 \$	43 029,39 \$	329 892,01 \$
Toitures Trois Étoiles Inc.	301 004,55 \$	45 150,68 \$	346 155,23 \$
Les Couvertures St_Léonard inc.	296 423,94 \$	44 463,59 \$	340 887,53 \$
9165-1364 Qc inc. / Toitures Techni-Toit	339 176,25 \$	50 876,44 \$	390 052,69 \$
Estimation finale des professionnels	441 265,08 \$	66 189,76 \$	507 454,84 \$

Coût moyen des soumissions conformes	343 045,65 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	11,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	81 811,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	26,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	- 199 214,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	- 39,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	21 651,22 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	7,0 %

Les montants des soumissions et de l'estimation comprennent les taxes applicables. L'estimation finale avait été réalisée par les professionnels externes ayant préparé les documents d'appel d'offres.

L'écart entre la plus basse soumission par J. Raymond Couvreur et fils Inc. avec l'estimation fournie par les professionnels du projet incluant les addenda est de - 39,3 %. Étant donné que l'écart entre l'estimation et la moyenne des soumissions est également élevé, soit de - 32,4 %, il semble que l'architecte ait surestimé la valeur des travaux.

De plus, le faible écart entre la plus basse soumission avec la seconde (+7,0%) et la moyenne (+11,3%) montre que les documents d'appel d'offres devaient être compréhensibles et précis et que la soumission de J. Raymond Couvreur et fils Inc. est juste par rapport au marché actuel.

L'analyse des soumissions par l'architecte externe démontre que J. Raymond Couvreur et fils Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Il recommande en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation de l'architecte et le tableau d'analyse présentés en pièces jointes).

Étant donné que les travaux ont lieu dans de l'existant et que, pour cette raison, peuvent survenir des imprévus dus aux conditions de chantier (non prévisibles préalablement), un budget pour travaux contingents de 15 % est ajouté au contrat.

La firme J. Raymond Couvreur et fils Inc. n'est pas inscrite au RENA et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Par ailleurs, elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle. J. Raymond Couvreur et fils Inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et n'en possède pas une.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 308 240,79 \$ sera assumé comme suit :
Un montant maximal de 333 240,79 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale et d'agglomération # du règlement:

Règlement 15-006	6101.7715006.803403.01909.57201.000000. 0000.112522.000000.98001.00000	176 617,62 \$ taxes incl.
Règlement RCG 15-005	5001.5015005.803403.01909.57201.000000. 0000.115470.000000.98001.00000	156 623,17 \$ taxes incl.

Cette dépense sera assumée à 47% par l'agglomération. Les décaissements seront entièrement faits en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon la Politique de développement durable de la Ville de Montréal, le projet n'a pas à atteindre un niveau de certification LEED, étant inférieur à 500 000 \$.
Néanmoins, les directives de développement durable, notamment celle de la gestion des déchets, seront respectées dans le cadre du présent projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de réfection de toiture doivent être exécutés durant la belle saison. Pour éviter une interruption des travaux durant les vacances de la construction en juillet, le contrat doit être octroyé au printemps par le conseil municipal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que prévu au cahier des charges, des écriteaux de chantier seront installés par l'entrepreneur. Leur localisation sera coordonnée au chantier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat de construction au CE 20 avril 2016
Travaux juin à août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves COURCHESNE, Service des finances
Anne-Marie MARCOTTE, Service des ressources humaines

Lecture :

Yves COURCHESNE, 14 mars 2016
Anne-Marie MARCOTTE, 14 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-14

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-04-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-01



Dossier # : 1160870001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CIMA + s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels afin de réaliser l'avant-projet préliminaire de remplacement du pont Jacques-Bizard pour une somme maximale de 416 439,45 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-14927 - 5 soumissionnaires dont 5 conformes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser l'avant-projet préliminaire de remplacement du pont Jacques-Bizard, pour une somme maximale de 416 439,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14927 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-11 11:03

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1160870001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à CIMA + s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels afin de réaliser l'avant-projet préliminaire de remplacement du pont Jacques-Bizard pour une somme maximale de 416 439,45 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-14927 - 5 soumissionnaires dont 5 conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Le pont Jacques-Bizard, situé entièrement dans l'arrondissement de l'Île-Bizard/Sainte-Geneviève, a été construit en 1966 et relie l'Île-Bizard à l'Île de Montréal. Avec ses trois voies de circulation, une voie cyclable et un trottoir en porte-à-faux, il s'agit du seul lien entre les deux îles. Il dessert une population de quelque 15 000 personnes et environ 30 000 véhicules l'empruntent chaque jour. Ce pont s'est fragilisé à l'usage et approche de sa fin de vie utile. Le pont actuel supporte aussi deux conduites principales d'aqueduc ainsi que différents réseaux techniques desservant l'île Bizard (Hydro-Québec, Bell, Vidéotron, etc.). Le projet consiste à construire un deuxième pont longeant le pont Jacques-Bizard actuel, à réaménager ses approches entre Gouin et Cherrier, ainsi qu'à réaliser les interventions nécessaires sur le pont actuel pour le maintenir en usage à long terme (voir localisation en pièce jointe). Ce projet bénéficie des efforts de coordination, de suivi et de validation des projets prioritaires de l'administration municipale. Il est passé à l'étape de planification à l'automne 2015.

Différentes options ont été examinées dont la possibilité de construire un nouveau pont et d'éliminer complètement le pont actuel. Cette option a été rejetée car elle était la plus coûteuse, la plus dommageable au niveau environnemental et imposait le déplacement des réseaux techniques et services publics présents sous le pont actuel. Finalement les deux options encore à l'étude permettent notamment :

- de réduire les impacts environnementaux de la nouvelle structure;
- de ne pas ajouter de délais à l'ouverture du nouveau pont;
- d'assurer une redondance des structures pour faire face aux cas de force majeure.

La première option consiste à construire un nouveau pont à 4 voies de circulation pour les véhicules et à réhabiliter le pont existant pour les piétons, cyclistes, véhicules d'urgence occasionnels et potentiellement un usage pour le transport en commun. Le pont actuel

servira aussi au maintien des infrastructures municipales et des réseaux techniques intégrés au pont.

La deuxième option consiste à construire un nouveau pont et à adapter le pont actuel pour que chaque pont offre 2 voies de circulation, et permette la circulation des piétons et cyclistes.

En raison de la diversité des expertises requises et l'envergure, un mandat spécifique, contrat de services professionnels permettra de réaliser l'avant-projet préliminaire dans un délai de quelque 5 mois, grâce à la participation professionnelle des experts de la firme (structure, géotechnique, architecture, hydraulique, etc.), ce qui permettra de maintenir le cap sur l'échéancier établi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0369 - 21 mars 2016 - Adoption du règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard.

DESCRIPTION

Le mandat de services professionnels à la firme consiste à :

§ Fournir des services en gestion de projet (programme de travail détaillé, contrôle strict de l'échéancier, documentation du projet, intégration des contenus développés par les divers experts impliqués, etc.);

§ Compléter l'évaluation préliminaire des options de remplacement du pont Jacques-Bizard;

§ Faire l'avant-projet préliminaire de l'option retenue pour le remplacement du pont Jacques-Bizard;

La firme sera rémunérée de façon forfaitaire pour les services de base, et en fonction des taux horaires inscrits au bordereau de soumission pour les services complémentaires. Il est à noter qu'une convention type est utilisée pour l'octroi de ce mandat de services professionnels (voir en pièce jointe au présent dossier décisionnel).

L'ensemble des intervenants techniques concernés par le projet (au central et en arrondissement) ont été consultés et ont contribué à la démarche. L'avant-projet préliminaire tiendra compte de l'ensemble des enjeux exprimés. Suite au dépôt de l'avant-projet préliminaire, un retour sera effectué auprès de l'ensemble des unités concernées et la démarche d'information publique sera précisée.

JUSTIFICATION

Vu l'envergure du mandat, les services professionnels d'une firme d'experts-conseils sont requis afin de réaliser efficacement l'avant-projet préliminaire du remplacement du pont Jacques-Bizard, qui il serait difficilement gérable à l'interne à cause de la diversité des expertises requises.

L'appel d'offres # 16-14927 a été publié du 1er février au 2 mars 2016 dans le journal «Le Devoir» et sur le site SEAO, soit pour une durée de 29 jours. Les soumissions sont valides pendant 210 jours, soit jusqu'au 28 septembre 2016. Sur les douze (12) preneurs du cahier de charges, 5 ont déposé une soumission.

Les 5 propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par un comité de sélection le 21 mars 2016 comité de sélection. La firme CIMA + s.e.n.c. a été retenue pour recommandation par ce comité de sélection en fonction des procédures en vigueur (système à 2 enveloppes). Le prix soumis dans l'offre de services de CIMA + s.e.n.c. s'élève à 416

439,45 \$ incluant toutes les taxes applicables.

Précisons que le présent dossier est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'adjudicataire recommandé, CIMA + s.e.n.c. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 30 janvier 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier. L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Analyse des soumissions

Les 5 firmes ayant déposé une offre se sont toutes qualifiées (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100).

Les notes intérimaires et finales ainsi que les prix sont les suivants :

Soumission conforme	Note intérimaire (%)	Note finale	Prix total (taxes incluses)
CIMA + s.e.n.c.	72,83	2,95	416 439,45 \$
SNC-Lavalin inc.	75,17	2,49	502 740,83 \$
WSP Canada inc.	70,50	2,48	486 350,00 \$
Les consultants SM inc.	72,17	2,47	494 612,56 \$
Stantec Experts-conseils ltée	72,50	2,15	570 238,77 \$
Dernière estimation réalisée (estimation à l'interne)			480 897,88 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) = (l'adjudicataire – estimation)			-64 458,43 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) = [((l'adjudicataire – estimation) / estimation) X 100]			-13,40%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (\$) = (2ième note finale – adjudicataire)			86 301,38 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) = [((2ième note finale – adjudicataire) / adjudicataire) X 100]			20,72%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il a été établi en octobre 2015, que cette dépense sera capitalisable. Le coût total du contrat est de 416 439,45 \$ taxes incluses et sera comptabilisé au budget du Service des infrastructures, de la voirie et du transport. Il sera financé par le règlement d'emprunt de compétence centrale : Règlement 16-030 «Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard».

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le premier objectif de ce projet est de mettre en place un lien durable entre l'île Bizard et Montréal de façon à permettre le déroulement normal des activités sur l'île Bizard. En maintenant ce lien, la Ville contribue :

- à assurer la qualité de vie de milieux résidentiels dépendant du lien avec Montréal;
- à maintenir l'activité économique de l'île Bizard;
- à améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre en améliorant la qualité du lien, en améliorant les liens de transport actif et en réduisant la congestion routière attribuable à des incidents ou à des travaux sur le pont.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat de services professionnels permettra de compléter l'avant-projet préliminaire de remplacement du pont Jacques-Bizard d'ici le mois de septembre 2016, ce qui permettra le respect de l'échéancier du projet qui prévoit la mise en service du nouveau pont en 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape du projet en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'avant-projet préliminaire permettra notamment d'établir un échéancier plus précis que l'échéancier prévisionnel suivant .

Automne 2016 : Avant-projet préliminaire

2017 : Avant-projet définitif et plans et devis

2018 : Début des travaux

2020 : Ouverture du nouveau pont

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Julie RAINVILLE, 5 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard NIORÉ
Chargé de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-05

James BYRNS
Chef de Division - Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-04-11

CE : 20.006

2016/04/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1160706001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente entre la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 150 000 \$ à la Ville aux fins de réaliser une démarche de mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, débutant en 2016 et se terminant avant le 31 mars 2018 / Autoriser la réception de cette aide financière / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de la démarche et autoriser la création des comités interne et externe requis pour sa réalisation

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de protocole d'entente entre la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation, pour et au nom du gouvernement du Québec, et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement à l'octroi et au versement à la Ville d'une aide financière de 150 000 \$, afin de réaliser une démarche de mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, débutant en 2016 et se terminant le 31 mars 2018;
2. d'autoriser la réception de cette aide financière de 150 000 \$ en provenance du gouvernement;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalant au revenu additionnel de 150 000 \$;
4. de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de la démarche;
5. d'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports à procéder à la création de comités interne et externe pour la réalisation de cette démarche;
6. d'autoriser le Service de la diversité sociale et des sports à affecter ce montant à la réalisation de cette démarche, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-06 14:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160706001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente entre la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 150 000 \$ à la Ville aux fins de réaliser une démarche de mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, débutant en 2016 et se terminant avant le 31 mars 2018 / Autoriser la réception de cette aide financière / Mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de la démarche et autoriser la création des comités interne et externe requis pour sa réalisation

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte du vieillissement de la population, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié en 2007 son Guide mondial des villes-amies des aînés alors implanté dans 33 villes à travers le monde. Au niveau du gouvernement du Québec, le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a entrepris en 2008 la démarche intitulée Villes amies des aînés devenue Municipalités amies des aînés.

En mars 2010, la Ville de Montréal signait une entente avec le MFA afin de réaliser la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA), de se doter d'un plan d'action en faveur des aînés de la ville et de répondre adéquatement aux besoins exprimés par ces derniers. Pour ce faire, la Ville recevait une subvention de 300 000 \$ du MFA.

Dans le cadre de cette démarche, un portrait bilan des services offerts aux personnes aînées a d'abord été dressé. Quatre forums visant à préciser les enjeux et les attentes des aînés ont ensuite été tenus en février 2012. Le projet de Plan d'action municipal pour les aînés a été soumis en assemblée publique le 12 juin de la même année. Il a aussi été soumis à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise le 27 juin 2012. Ces exercices ont permis de bonifier le projet de Plan d'action qui a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal lors de sa séance du 24 septembre 2012.

C'est le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) qui est mandaté pour assurer la mise en oeuvre et le suivi du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 ». Ce

plan d'action arrive à terme et le ministère de la Famille (MF) met à la disposition des municipalités, dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016, une enveloppe budgétaire permettant de réaliser la mise à jour de leur plan d'action respectif. C'est dans ce contexte que le comité exécutif autorisait, le 23 décembre dernier, le dépôt d'une demande de soutien financier au MF et mandatait le SDSS de le faire pour le projet de mise à jour du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 ». Suite à l'analyse de cette demande, le MF octroie à la Ville un soutien financier de 150 000 \$ pour réaliser la démarche dans les 24 mois suivant la signature du projet d'entente par les deux parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0109 - 25 janvier 2016

Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de la Famille, dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016 / Autoriser, à cet effet, la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande d'aide pour le projet de mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015

CM12 0850 - 24 septembre 2012

Adopter un projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) / Mandater la Direction de la diversité sociale pour réaliser la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015

CE11 0144 - 9 février 2011

Constituer un comité de pilotage composé principalement de représentants de certains services, de directions ou d'organismes municipaux ainsi que de représentants d'arrondissement afin d'assurer leur participation et contribution à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), en vue de la réalisation d'un plan d'action municipale dans l'intérêt des aînés / Négocier de gré à gré avec l'organisme à but non lucratif Carrefour Action Municipale et Famille une entente de services en vue de lui confier un mandat de services professionnels pour la réalisation de travaux reliés à la démarche MADA / Soumettre ultérieurement cette entente de services pour approbation par le comité exécutif

CE10 0416 - 30 mars 2010

Approuver le projet de protocole d'entente entre la Ministre responsable des aînés et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits au document Démarche Municipalité amie des aînés, Demande de financement présentée par la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et à la démarche Municipalité amie des aînés, et devant être complétés le 31 janvier 2012 / Mandater la Direction de la diversité sociale du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de la démarche

CE10 1291 - 11 août 2010

Accepter une subvention de 300 000 \$ provenant de la Ministre responsable des aînés pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés se terminant le 31 janvier 2012 / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel de 300 000 \$ et autoriser la Direction de la diversité sociale à affecter ledit montant à cette fin

DESCRIPTION

Le MF a offert à la Ville la possibilité de mettre à jour son « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 ». Pour réaliser cette démarche, le ministère octroie à la Ville un financement de 150 000 \$ dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016. La démarche comprend : 1- un bilan du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 »; 2- la mise sur pied des comités requis (interne - externe) pour la réalisation de la démarche; 3- un diagnostic du milieu (portrait

statistique, consultation/sondage ou autres); 4- un plan d'action actualisé qui comprendra des orientations politiques (notamment valeurs, principes reliés au vieillissement actif, orientation, champs d'action, objectifs, résultats attendus - indicateurs, échéancier).

JUSTIFICATION

Cette démarche de mise à jour du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 » permettra à la Ville d'en faire l'évaluation et de consulter ses partenaires afin de retenir les actions les plus porteuses, d'y ajouter de nouvelles initiatives novatrices et de maximiser les efforts des services municipaux pour répondre aux besoins des personnes âgées de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour chaque dollar versé par le MF, la Ville doit contribuer à valeur égale. Cependant, cette contribution de la Ville ne représente aucun déboursé puisque l'investissement de celle-ci à la démarche MADA se fera par le biais de ressources humaines déjà en place ainsi que par du soutien matériel (disponibilité de locaux, fournitures de bureau ou autres). Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec la Ministre des aînés et de la lutte contre l'intimidation, soit une somme de 150 000 \$, est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale.

Cette dépense additionnelle provenant d'une aide financière de la Ministre des aînés et de la lutte contre l'intimidation sera consacrée aux fins de réaliser une démarche de mise à jour du plan d'action municipal pour les aînés.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra, par conséquent, être transféré au budget de fonctionnement du SDSS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions visant l'inclusion des personnes âgées s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'action 36 où la Ville s'engage à être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour du « Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 » permettra à la Ville d'améliorer sa connaissance des besoins des aînés, d'évaluer la mise en oeuvre des actions prévues à ce plan d'action et de cibler les actions à privilégier pour les trois années à venir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre d'annonce sera émise par la Ministre suite à l'adoption du protocole.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Printemps 2016

Présentation au comité exécutif

Printemps / Été 2016

Collecte d'information sur les réalisations 2013-2015 auprès des unités d'affaires

Automne 2016

Élaboration du bilan du Plan d'action 2013-2015

Présentation aux comités interne (unités d'affaires) et externe (partenaires) pour identification des priorités à retenir ou à établir pour 2017-2020

Hiver 2016

Exercice de consultation (sondage / forum ou autres) sur le bilan et l'identification de priorités selon les organismes et les personnes âgées

Printemps 2017

Analyse de la faisabilité des priorités retenues, élaboration d'un projet de Plan d'action 2017-2020 et validation administrative et politique

Été 2017

Dépôt du Plan d'action municipal pour les aînés 2017-2020 au conseil municipal pour adoption et début de sa mise en œuvre

Printemps 2018

Dépôt d'un rapport final au ministère de la Famille - au plus tard 24 mois après la signature de l'entente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention**Parties prenantes**

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nadia BASTIEN
Chef de la division Relations interculturelles et clientèles spécifiques.

Le : 2016-03-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-04-05

CE : 20.008
2016/04/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.009
2016/04/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164784004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire aux 95e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Québec les 12 et 13 mai 2016 - Dépense de 15 500 \$.

Il est recommandé:

1. D'autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire aux 95e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Québec les 12 et 13 mai 2016 - Dépense de 15 500\$.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-05 13:45

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164784004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire aux 95e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Québec les 12 et 13 mai 2016 - Dépense de 15 500 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) sont l'événement le plus attendu du monde municipal et le plus important congrès en ce domaine. Cet événement se déroule en alternance entre Québec, Gatineau et Montréal. Cette année, il se déroulera les 12 et 13 mai 2016 au Centre des congrès de Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0671 - 15 avril 2015 - Autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal aux 94^e assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 21, 22 et 23 mai 2015 pour une somme de 35 000 \$.

CM15 0062 - 26 janvier 2015 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2015 - Dépense de 412 150,84 \$, taxes incluses.

CM14 0048 - 28 janvier 2014 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2014 - Dépense de 408 452,14 \$, taxes incluses.

CM12 1118 - 17 décembre 2012 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'UMQ pour l'année 2013 et le versement de la cotisation de 358 558,74\$, taxes incluses.

CE12 0682 - 9 mai 2012 - Donner un accord de principe à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec à compter du 1er janvier 2013 et mandater la Direction générale pour entreprendre les démarches nécessaires pour une adoption par le conseil municipal à l'automne 2012.

DESCRIPTION

Il est proposé que la Ville de Montréal s'associe aux 95e assises annuelles de l'UMQ à titre de partenaire de l'application mobile de l'événement. L'application des assises de l'UMQ a été développée en partenariat avec la Ville de Montréal, pour les 94e assises tenues à Montréal en 2015. Il est donc proposé de renouveler ce

partenariat pour une seconde année.

L'application sera disponible avant et pendant l'événement et diffusera l'information sur le programme et les activités des assises en temps réel par le biais entre autres, d'un système d'alerte. Solution écologique et écoresponsable, l'application mobile offrira une expérience stimulante et se transformera en un véritable compagnon d'événement pour l'utilisateur. On y retrouvera le logo officiel de Montréal sur la page d'accueil ainsi que que sur toutes les pages.

À titre de partenaire, la Ville de Montréal bénéficiera de quatre inscriptions gratuites aux assises, d'une valeur de 775 \$ chacune.

JUSTIFICATION

Cette entente de partenariat permet de positionner la Ville de Montréal comme chef de file des villes intelligentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal. Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016 du Bureau des relations gouvernementales et municipales. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Ville obtiendra une visibilité selon les clauses du projet de partenariat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Peggy BACHMAN
Directrice

Le : 2016-03-31



Dossier # : 1161213003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2016, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

Il est recommandé :

- d'autoriser une dépense de 47 470,81 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2016, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-05 14:22

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161213003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2016, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

CONTENU

CONTEXTE

En 1996, la Ville de Montréal, avec l'étroite collaboration de l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal) et du Conseil des métiers d'art du Québec, créait trois prix d'excellence pour mettre en valeur le potentiel d'avenir des jeunes créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 0851 - 6 mai 2015 : Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2015, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

CE 14 0962 - 11 juin 2014 : Autoriser une dépense de 47 470,81 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2014, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 13 0894 - 12 juin 2013 : Autoriser une dépense de 47 470,80 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2013, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 12 1217 - 1er août 2012 : Autoriser une dépense de 47 470,80 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2012, incluant l'attribution de trois bourses suivantes totalisant 17 500 \$ et visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 11 0626 - 4 mai 2011 : Autoriser une dépense de 47 197,09 \$, impliquant des dépenses à même le budget de fonctionnement, pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2011, incluant l'attribution de trois bourses totalisant 17 500 \$, soit 5 000 \$ pour le Prix François-Houdé (relève), 5 000 \$ pour le Prix Pierre-Ayot (relève) et 7 500 \$ pour le Prix Louis-Comtois (mi-carrière) afin de mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 10 0718 - 12 mai 2010 : Autoriser une dépense de 46 923,38 \$ pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2010, incluant l'attribution des trois bourses suivantes totalisant 17 500 \$ et visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art;

CE 09 1176 - 2 juillet 2009 : Mise en place et gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, édition 2009, impliquant des dépenses totalisant 41 123,38 \$, incluant l'attribution de bourses aux lauréats totalisant 11 000 \$;

CE 08 1167 - 18 juin 2008 : Autoriser une dépense de 11 000 \$ pour l'attribution de bourses pour l'édition 2008 du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, visant à mettre en valeur le potentiel d'avenir de créateurs montréalais du secteur des arts visuels et des métiers d'art.

DESCRIPTION

Les trois prix sont décernés annuellement à des artistes professionnels de la relève et en mi-carrière par des jurys indépendants qui sont composés de représentants du milieu des arts visuels et des métiers d'art. Les jurys sont sélectionnés pour leur impartialité et leur expertise des diverses disciplines et des grands courants artistiques contemporains. La gestion de ces prix est assumée par le Service de la culture, avec la collaboration de l'Association des galeries d'art contemporain et du Conseil des métiers d'art du Québec. Ces associations partenaires assurent, en étroite collaboration avec le Service de la culture, la gestion des dossiers, la composition des jurys, l'organisation des expositions des lauréats ainsi qu'une partie des frais de promotion. De plus, le Conseil des métiers d'art du Québec assume la réalisation d'une exposition des finalistes du Prix François-Houdé à la galerie des métiers d'art du Québec au Marché Bonsecours. Des conventions de services professionnels évaluées à 29 970,81 \$, incluant les taxes, doivent être signées avec ces organismes pour payer une partie des dépenses reliées à ces activités.

La remise du Prix François-Houdé se fera en novembre, alors que la remise du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois se fera en décembre.

La directrice générale adjointe - Qualité de vie sera déléguée à signer, selon les règles de délégation de pouvoir, au nom de la Ville de Montréal, les projets de convention de services professionnels par lequel :

- l'Association des galeries d'art contemporain (Montréal) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois, édition 2016, et ce, avec l'étroite collaboration du Service de la culture, pour une somme maximale de 15 817,30 \$, taxes incluses;
- le Conseil des métiers d'art du Québec s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services requis pour la mise en place et la gestion du Prix François-Houdé, édition 2016, et ce, avec l'étroite collaboration du Service de la culture; pour une somme maximale de 14 153,51 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Le gouvernement du Québec décerne un seul prix de prestige dans le secteur des arts visuels, soit le Prix Borduas, pour couronner l'ensemble d'une œuvre et d'une carrière d'un créateur déjà reconnu. En ayant créé ces prix en arts visuels et en métiers d'art, pour récompenser et reconnaître des artistes montréalais de la relève et en mi-carrière, la Ville de Montréal a comblé une lacune importante, tout en participant à la promotion de l'excellence de la nouvelle création montréalaise, tant en arts visuels qu'en métiers d'art. Par le fait même, la Ville favorise la diffusion de jeunes créateurs professionnels et enrichit le patrimoine des collections municipales par l'acquisition d'œuvres des lauréats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour le maintien de l'excellence de l'édition 2016 pour la mise en place et la gestion du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé, le Service de la culture devra consacrer un budget de 47 470,81 \$:

- Association des galeries d'art contemporain (Montréal) 15 817,30 \$, taxes incluses
- Conseil des métiers d'art du Québec 14 153,51 \$, taxes incluses
- Bourse - Lauréat du Prix François-Houdé 5 000 \$
- Bourse - Lauréat du Prix Pierre-Ayot 5 000 \$
- Bourse - Lauréat du Prix Louis-Comtois 7 500 \$

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 47 470,81 \$ est prévu au Service de la culture. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Prix Pierre-Ayot ainsi que le Prix Louis-Comtois en arts visuels et le Prix François-Houdé en métiers d'art sont des distinctions majeures qui contribuent activement à promouvoir la nouvelle création montréalaise, tant en arts visuels qu'en métiers d'art.

De plus, ces prix favorisent la diffusion de jeunes créateurs professionnels dans les galeries et centres d'expositions montréalais, enrichissent le patrimoine des collections municipales et finalement stimulent de façon générale le milieu des arts visuels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communications est en préparation, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2016 :

- Publication et envoi de l'information sur le Prix François-Houdé

Septembre 2016 :

- Publication et envoi de l'information sur le Prix Pierre-Ayot et le Prix Louis-Comtois

Novembre 2016 :

- Remise du Prix François-Houdé

Décembre 2016 :

- Remise du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois

Janvier à mars 2017 :

- Exposition des finalistes du Prix François-Houdé et des œuvres du lauréat 2016 à la galerie des métiers d'art du Québec au Marché Bonsecours;
- Mise en place du jury pour l'acquisition, par la Ville de Montréal, d'œuvres du Prix Pierre-Ayot, du Prix Louis-Comtois et du Prix François-Houdé;
- Expositions des finalistes 2016 du Prix Pierre-Ayot et du Prix Louis-Comtois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand BIRON
Commissaire - Culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-23

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Tél : 514 872-5753
Approuvé le : 2016-04-05



Dossier # : 1160128002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un transfert de 144 726,24\$ de la réserve du fond de stabilisation des redevances CSEM à ses dépenses de PTI pour payer comptant le remplacement de cinq (5) véhicules.

Il est recommandé :

- d'autoriser un transfert de 144 726,24\$ de la réserve du fond de stabilisation des redevances CSEM à ses dépenses de PTI pour payer comptant le remplacement de cinq (5) véhicules;

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2016-04-05 08:21

Signataire : Serge A BOILEAU

Président de la CSEM
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1160128002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un transfert de 144 726,24\$ de la réserve du fond de stabilisation des redevances CSEM à ses dépenses de PTI pour payer comptant le remplacement de cinq (5) véhicules.

CONTENU

CONTEXTE

La Commission des services électriques de Montréal doit procéder au remplacement de cinq (5) véhicules qui ont atteint leur durée de vie utile soit :

- Quatre (4) Toyota Echo (âgés de onze (11) ans);
- Un (1) Honda CRV (agé de dix (10) ans).

Ces véhicules ont dépassé leur durée de vie utile. Nous prévoyons donc les remplacer par les modèles suivants :

- Quatre (4) Prius C hybride;
- 1 Toyota RAV 4 hybride.

Les quatre (4) Toyota Prius C seront commandés par l'entente cadre de la Ville de Montréal, tandis que nous procéderons sur invitations des concessionnaires pour le Toyota RAV 4. La Ville ne possède pas d'entente cadre pour les véhicules 4 x 4 de petit cylindrée.

Il est à noter que l'achat des véhicules hybrides est un virage vert pour la Commission des services électriques de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil d'administration de la Commission des services électriques de Montréal a approuvé le 23 février 2016 la recommandation de procéder au remplacement de cinq (5) véhicules et d'utiliser la réserve de stabilisation des redevances pour les financer (séance du conseil no.7.T.1) :

Le coût de remplacement de ces cinq (5) véhicules est évalué à 165 000 \$ avec taxes et 144 726.24 \$ au net.

DESCRIPTION

Utiliser la réserve de stabilisation pour l'achat au comptant de ces cinq (5) véhicules pour un montant maximal de 165 000 \$ incluant les taxes.

JUSTIFICATION

Le remplacement de ces cinq (5) véhicules qui ont atteint leur durée de vie utile est essentiel pour que nous puissions réaliser nos opérations journalières de façon efficiente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Commission des services électriques de Montréal recommande de financer cet achat à même sa réserve de stabilisation qui est d'environ quarante-cinq millions de dollars (45 000 000\$). Il n'y a pas d'impact sur les dépenses de la Ville de Montréal.
Un budget de 200 000 \$ est prévu au PTI 2016-2018 pour l'achat de ces véhicules.

Provenance

Fonds de stabilisation des redevances de la CSEM:

2105. 0000000. 000000. 000000. 32004

Conduits souterrains - surplus affectés - stabilisation taux de redevance

Imputation d'affectation

6105. 9500998. 802400. 41000. 71120. 000000. 0000. 161954. 000000. 32010. 00000

Immobilisation financée au comptant - surplus affecté

Montant

Avec taxes 165 000 \$ au net 144 726.24

Imputation de la dépense

6105. 9500998. 802400. 06819. 57401. 000000. 0000. 161954. 000000. 32010. 00000

Immobilisation financée au comptant - achat de bien capitalisé

Achat de biens capitalisés

Avec taxes 165 000\$ au net 144 726.24 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

n/a

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève - Ext BOIES
Secrétaire

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2016-04-05

CE : 50.001
2016/04/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002
2016/04/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160504004

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,
Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du
Mont-Royal |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder,
protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel
ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances
qui les distinguent |
| Compétence d'agglomération : | Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le
patrimoine culturel |
| Projet : | Site patrimonial déclaré du Mont-Royal |
| Objet : | Prendre acte de la mise à jour du plan d'action pour la mise en
oeuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal
conformément au mandat accordé au Bureau du Mont-Royal en
collaboration avec la Division du patrimoine du Service de la
mise en valeur du territoire |

Il est recommandé :
de prendre acte de la mise à jour du plan d'action pour la mise en oeuvre du Plan de
protection et de mise en valeur du Mont-Royal conformément au mandat accordé au
Bureau du Mont-Royal en collaboration avec la Division du patrimoine du Service de la
mise en valeur du territoire.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-07 18:27

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160504004

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent |
| Compétence d'agglomération : | Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel |
| Projet : | Site patrimonial déclaré du Mont-Royal |
| Objet : | Prendre acte de la mise à jour du plan d'action pour la mise en oeuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal conformément au mandat accordé au Bureau du Mont-Royal en collaboration avec la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire |

CONTENU

CONTEXTE

Tenus en 2002, les Sommets du Mont-Royal et de Montréal ont notamment mené, en 2005, à l'entrée en vigueur du décret gouvernemental créant l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR) et, en 2009, à l'adoption, par le conseil d'agglomération de Montréal, du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR), et ce, à la suite d'une consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal. Le Bureau du Mont-Royal a pour missions principales d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PPMVMR et de conseiller la Ville de Montréal sur les processus décisionnels et les plans de gestion applicables au mont Royal. Pour remplir ces missions, le Bureau du Mont-Royal est soutenu et conseillé par la Table de concertation du Mont-Royal (TCMR), un regroupement d'intervenants issus des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal.

Conformément à un consensus adopté, en décembre 2011, par les membres de la TCMR et fruit d'une collaboration entre la Ville et Les amis de la montagne, le Sommet du Mont-Royal 2013 - Bilan et perspectives d'avenir, le 7 juin 2013, a réuni plus de 150 participants. Ceux-ci ont dressé un bilan des actions de protection et de mise en valeur de la montagne et identifié des pistes de réflexion ainsi que des actions à entreprendre ou à poursuivre à l'avenir.

À la suite du Sommet du Mont-Royal 2013, deux documents synthèses ont été déposés à la séance du 18 septembre 2013 du comité exécutif : le document «Un partenariat

rassembleur pour le mont Royal - Réalisations de 2002 à 2013» et les «Actes du Sommet du Mont-Royal 2013 - Bilan et perspectives d'avenir». À cette même séance, le comité exécutif a mandaté le Bureau du Mont-Royal, en collaboration avec la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire, pour bonifier les mesures identifiées dans le plan d'action pour la mise en œuvre du PPMVMR à la lumière des recommandations formulées au Sommet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0385 - 26 septembre 2013 - Dépôt du document «Un partenariat rassembleur pour le mont Royal - Réalisations de 2002 à 2013» dans le cadre de la tenue, le 7 juin 2013, du Sommet du Mont-Royal 2013 - Bilan et perspectives d'avenir

CE13 1526 - 18 septembre 2013 - Mandater le Bureau du Mont-Royal pour mettre à jour, en collaboration avec la Direction de la culture et du patrimoine, le plan d'action élaboré pour la mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal adopté par le conseil d'agglomération de Montréal en 2009 (CG09 0620)

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Adoption du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal - Confirmation de la pérennité de la Table de concertation du Mont-Royal dans son rôle conseil auprès des instances municipales à l'égard du mont Royal et dans son rôle de suivi du plan précité, ainsi qu'à l'égard des conditions à réunir pour en assurer le succès

DESCRIPTION

Les recommandations issues du Sommet du Mont-Royal 2013 - Bilan et perspectives d'avenir représentaient des opportunités pour bonifier le plan d'action élaboré pour la mise en œuvre du PPMVMR.

Étant donné le rôle de la TCMR quant au suivi du PPMVMR, ses membres ont souhaité participer activement à la révision de ce plan d'action et ont convenu de réaliser l'exercice lors de réunions spéciales et régulières du comité du président. Le plan d'action révisé a été présenté aux membres de la TCMR à leur réunion du 26 septembre 2014. Les actions déjà réalisées ont été regroupées dans un document distinct, soit le «Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal – Plan d'action – Réalisations» (daté du 5 septembre 2014), présenté à cette même occasion.

Par la suite, ces deux documents ont été déposés le 19 mai 2015, au comité permanent d'harmonisation de la gestion du site patrimonial du Mont-Royal afin d'obtenir l'accord final des quatre arrondissements concernés (Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Le Plateau-Mont-Royal, Outremont et Ville-Marie).

JUSTIFICATION

Six ans après l'adoption du PPMVMR, une mise à jour du plan d'action par le Bureau du Mont-Royal et la TCMR est apparue appropriée considérant que :

- le mont Royal, lieu identitaire de Montréal, acquiert, au fil des ans, une notoriété grandissante au niveau national et international et une fréquentation accrue;
- de par leurs missions respectives et leur collaboration étroite, le Bureau du Mont-Royal et la TCMR sont à même de soutenir et d'améliorer la mise en œuvre du PPMVMR sur une base continue et selon le mode de la concertation;
- les recommandations exprimées lors du Sommet du Mont-Royal 2013 - Bilan et perspectives d'avenir permettaient de préciser certaines actions du PPMVMR;
- certaines actions identifiées dans le PPMVMR, réalisées entre 2009 et 2015, devaient être retirées du plan d'action pour en améliorer la convivialité et consignées dans un document distinct.

Le plan d'action révisé répond à l'ensemble des objectifs visés. En effet, il permet :

- de préciser certaines actions du PPPMVMR;
- par sa simplification, d'améliorer sa compréhension tout en conservant la trace des actions déjà réalisées;
- d'améliorer la mise en œuvre du PPMVMR sur une base continue et selon le mode de la concertation en mettant à contribution tant le Bureau du Mont-Royal et la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire que les membres de la TCMR et du comité permanent d'harmonisation de la gestion du site patrimonial du Mont-Royal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à jour du plan d'action du PPMVMR vise essentiellement à poursuivre les engagements de la Ville à l'égard de la protection du patrimoine culturel et naturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par cette mise à jour, la Ville s'adapte à l'évolution du site patrimonial et s'assure d'améliorer sa performance quant à des actions pertinentes et cohérentes au regard des enjeux de protection et de mise en valeur du mont Royal identifiés dans le cadre de l'adoption du PPMVMR. Le plan d'action révisé est un outil de suivi de premier plan pour réaliser ces objectifs. De plus, le document distinct «Plan de protection et de mise en valeur – Plan d'action-Réalisations» regroupe de manière synthétique les actions concrètes déjà réalisées sur le mont Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvia-Anne DUPLANTIE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal
Michel ALLEN, Outremont
Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire
Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

Guy OUELLET, 23 mars 2016
Jean-François MORIN, 22 mars 2016
Michel ALLEN, 21 mars 2016
Sylvia-Anne DUPLANTIE, 21 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

José FROMENT
Chargée de projets

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-03-21

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-04-06

CE : 60.002

2016/04/20 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164501001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,
Section transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 mars 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière. |

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM -D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-04-07 21:13

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164501001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,
Section transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 mars 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière. |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du premier rapport à être déposé aux instances pour l'année 2016. Par ailleurs, il y aura un deuxième rapport trimestriel pour l'année 2016 qui couvrira la période du 1^{er} avril 2016 au 30 juin 2016, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois de juillet 2016.

Ainsi, dans le rapport ci-joint, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016, il est démontré qu'il y a eu une (1) décision déléguée accordée par le fonctionnaire de niveau A concerné.

Il y a lieu de préciser qu'il n'y a aucune mainlevée accordée par le conseil municipal pour cette même période.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016 accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un deuxième rapport trimestriel pour l'année 2016 sera présenté au comité exécutif au début du mois de juillet 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-05

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de section par intérim, en remplacement
de Denis Sauvé, chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-04-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-07